

La constitution

100 des Canadiens, d'après le dernier relevé, s'opposent à ce qu'il fait, et que leur nombre va grandissant de minute en minute.

Il ne s'agit pas d'un simple désaccord manifesté par un député de l'opposition. C'est pour l'âme même de notre pays que nous luttons. En procédant au rapatriement unilatéral de la constitution, nous nous aliéons aussi bien la population canadienne que les Britanniques. Nous nous fourvoyons complètement. Avec la majorité dont il dispose, le premier ministre peut mener à bien son projet unilatéral, mais l'ouest du Canada a fait savoir sans équivoque que le patient risque la mort. La Confédération est le fruit du consensus des provinces, une association et une interdépendance voulue.

Une voix: Les Québécois se souviendront de vous.

M. Stewart: La Confédération a uni des provinces en faillite et, à la surprise du monde entier, elle a permis à une population de moins de deux millions de construire un chemin de fer de quelque 4,000 milles, d'un océan à l'autre.

● (2100)

C'est encore grâce à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique que nos frères, les Canadiens français, ont pu conserver jusqu'à ce jour leur langue et leur culture. Si nous n'avions pas été liés par cette loi, je suis sûr que nous ne formerions pas aujourd'hui un pays uni. Nous aurions été annexés aux États-Unis et il est facile d'imaginer ce qui serait advenu du bilinguisme. Le premier ministre et le ministre de la Justice (M. Chrétien) tiennent énormément à ces droits linguistiques; je leur rappelle néanmoins que le premier ministre de ma province n'approuve pas leur constitutionnalisation. Serait-ce, comme dirait Shakespeare, qu'ils protestent trop? Est-ce le but de la charte des droits que d'être constitutionnalisés?

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique n'a pas consacré nos différences; il les a protégées, par le biais de l'article 7 du Statut de Westminster, comme l'a signalé mon collègue, le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence). Le moment est maintenant venu de modifier cette constitution. J'aimerais établir de façon claire et précise que non seulement moi, mais mon chef et tous les membres de mon parti sommes en faveur du rapatriement de notre constitution et des droits de péréquation qu'elle renferme. Je tiens à ce que la constitution soit rapatriée tout autant que j'ai tenu à ce que nous ayons notre propre hymne national. J'ai retiré mon bill C-220 que j'avais présenté à titre de parlementaire au profit du bill C-36 du gouvernement, et par suite d'un accord intervenu entre les différents leaders parlementaires, j'ai été le seul député de mon parti à parler en faveur de l'adoption d'O Canada comme hymne national officiel de notre pays.

En 1867, les provinces ont renoncé à leur droit d'exercer des pouvoirs individuels pour constituer une fédération solide. Elles se sont associées et tout en conservant des pouvoirs individuels considérables, elles en ont reconnu également de considérables à un gouvernement central. Elles ont formé une excellente fédération, une excellente association. Cette fédération doit continuer d'exister. Nous ne devons pas nous laisser entraîner sur la voie glissante qui transformerait notre pays en une république, comme l'a déclaré avec beaucoup d'éloquence le premier ministre Lyons, du Manitoba.

Le chef de nos honorables vis-à-vis a fait beaucoup de bruit autour des droits de la personne. Est-il un seul parti fédéral qui soit plus en droit d'être fier de ses réalisations en ce domaine

que le Parti progressiste-conservateur? J'ai entre les mains la Déclaration canadienne des droits que feu le très honorable John Diefenbaker a fait adopter en 1960. C'est le code sur lequel notre parti règle sa conduite. La Déclaration des droits ne figure évidemment pas dans la constitution, mais peu importe qu'elle y figure ou non, pourvu qu'on l'interprète à bon escient. La déclaration des droits la plus parfaite figure sans doute dans la constitution de l'Union des républiques socialistes soviétiques. Demandez seulement à n'importe quel citoyen de l'Afghanistan comment on l'interprète.

J'affirme une fois de plus sans ambages que moi, mon chef et mon parti sommes des partisans acharnés de l'adoption d'une charte des droits pour tous les Canadiens si c'est là leur désir. Mais pourquoi cette hâte? Je fais partie de la majorité trop souvent silencieuse et je tiens pour une fois à clamer bien haut mes droits. Je suis un membre de la communauté anglophone qui représente à peu près 70 p. 100 de la population du Canada, et je tiens à parler du sauveur de «mon pays». Et mon pays, et ma constitution? Je suis ici pour mettre les Canadiens en garde contre cette mesure et je m'inscrirai en faux contre cette mesure injuste. C'est tout le processus de la réforme constitutionnelle qui laisse à désirer.

Je suis fâché et je n'en peux plus. Mes collègues et surtout les députés libéraux de l'arrière-ban ne l'acceptent plus. On est en train de se faire rouler avec ce document. Mes commettants sont en train de se faire avoir. Mon pays est en train de se faire rouler; c'est un document fallacieux qui a été préparé par un premier ministre qui est un grand admirateur de Machiavel, de Marx, du président Mao, de Laskey et de Castro et qui ne s'en cache pas. Le seul espoir qu'il nous reste, c'est que les députés libéraux de l'arrière-ban se mutinent. Il n'y a cependant guère d'espoir qu'ils le fassent apparemment.

Le premier ministre a l'audace de nous présenter ce document qui bafoue notre pays. Il a l'audace de nous demander de lui faire confiance pour ce qui est de la modification de notre Constitution, je dis bien notre Constitution et non la sienne. On dit que Moïse n'a pas écrit les Dix Commandements, qu'il les a simplement transmis et qu'il a tiré son peuple de la captivité. Eh bien, le premier ministre nous emmène en captivité. Nous avons entendu parler de sa société juste. Pourtant, ce que nous avons aujourd'hui, c'est juste une société.

Dans son ouvrage «Le fédéralisme et la société canadienne-française», le premier ministre a écrit ce qui suit au sujet d'un gouvernement central fort:

Il serait certes avantageux que le gouvernement fédéral consulte les provinces sur les questions qui les touchent, même si ces questions relèvent exclusivement de la compétence fédérale.

Je ne vois pas pourquoi nous n'établirions pas des organismes consultatifs permanents pour veiller à ce que nos politiques commerciales, tarifaires, douanières ou monétaires reflètent vraiment l'opinion des gens de tout le pays et à ce qu'aucune province ne se sente lésée par l'exercice du pouvoir central.

Pourquoi ce changement d'attitude? Pourquoi cela ne s'appliquerait-il pas aux affaires constitutionnelles? Dirait-on que ce sont les propos d'un homme qui a torpillé la conférence des premiers ministres? Est-ce que cela inspire la confiance? Quand j'ai rappelé cette déclaration au premier ministre, il a répondu qu'il l'avait écrite il y a dix ou quinze ans. Et pourtant, en 1977, quand on lui a demandé s'il voulait que le livre soit abrégé, sa réponse a été un non catégorique. C'est le même premier ministre qui a dit dernièrement en Colombie-Britannique que si le Canada allait s'effondrer à cause de sa démarche constitutionnelle unilatérale, il ne valait pas la peine